

*Les cahiers bleus*

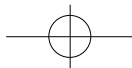
# La réalité du pluralisme au Maroc

abdelhay el moudden  
hassan rachik  
mohamed tozy

N° 2 / Déc.

2 0 0 4





**Collection «Les cahiers bleus»**

n° 2 - Décembre 2004

Disponible par abonnement

Dépôt légal : 2004/2093

ISBN : 1113-8823

Reproduction interdite sans avis préalable

prochainement :

«Etat, Monarchie et religion au Maroc»

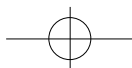


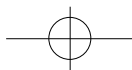
مؤسسة عبد الرحيم بوعبيد  
fondation abderrahim bouabid

121, rue de la Palestine  
Béttana - Salé  
Tél : 037 84 33 13 / 14  
Fax : 037 88 02 23  
fbouabid@wanadoo.net.ma



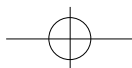
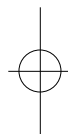
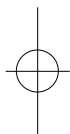
9, rue Tiddas, Hassan  
Rabat - Maroc  
Tél : +212 (0) 37 76 28 58  
+212 (0) 37 66 12 48  
Fax : +212 (0) 37 76 98 91  
E-mail : fes@fes.org.ma

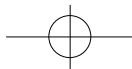
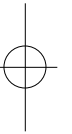
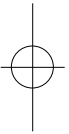
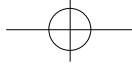


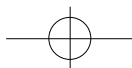


## Sommaire

<b>Le Cercle d'Analyse Politique</b> .....	1
<b>Note de présentation</b> .....	3
<b><i>L'actualité d'un débat :</i></b>	
• Note de Travail. ....	10
<i>abdelhay el moudden</i>	
• Commentaire 1 .....	25
<i>hassan rachik</i>	
• Commentaire 2 .....	29
<i>mohamed tozy</i>	
• Regards croisés .....	33
<b>Publications</b> .....	37







## Le Cercle d'Analyse Politique

Le Cercle d'Analyse Politique (CAP) est un espace créé en Juin 2001, à l'initiative conjointe de la Fondation Abderrahim Bouabid et la Fondation Friedrich Ebert.

Composé d'un cercle restreint de chercheurs marocains, cet espace de réflexion collective s'attache en priorité à (re)-formuler les interrogations que suggère une lecture critique et distanciée de sujets politiques.

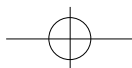
Le débat interne porte sur la discussion de la note de travail préparée par un membre, et de deux commentaires qui l'accompagnent. Les échanges, auxquels prennent part l'ensemble des membres font l'objet d'une présentation et d'une synthèse qui complètent la note de travail.

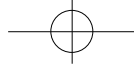
Le tout rassemblé compose la présente publication appelée «Les cahiers bleus».

Au plan méthodologique, le parti pris qui commande le choix des sujets et le traitement qui leur est réservé, dérive du regard que nous nous efforçons de porter sur l'actualité : un sujet d'actualité qui fait débat, nous interpelle en ce qu'il fait fond sur des questions lourdes qu'il nous appartient de mettre au jour. Inversement, soulever d'emblée des thèmes de fond, dont l'examen éclaire autrement l'actualité immédiate.

*Hans Blumenthal*

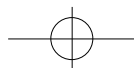
*Larabi Jaidi*

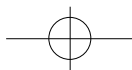




## Les Membres du Cercle

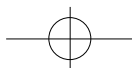
- Bornon Julien - Rapporteur.
- Bouabid Ali - Secrétaire Général de la Fondation Abderrahim Bouabid.
- Bourquia Rahma : Présidente de l'Université de Mohammedia.
- Darif Mohamed - Professeur à la Faculté de Droit de Mohammedia.
- El Ayadi Mohamed - Professeur à la Faculté des Lettres de Casablanca.
- El Messaoudi Amina - Professeur à la Faculté de Droit de Rabat.
- El Moudden Abdelhay - Professeur à la Faculté de Droit de Rabat.
- Errarhib Mourad - Fondation Friedrich Ebert, Rabat.
- Jaïdi Larabi - Président de la Fondation Abderrahim Bouabid.
- Rachik Hassan - Professeur à la Faculté de Droit de Casablanca.
- Tozy Mohamed - Professeur à la Faculté de Droit de Casablanca.

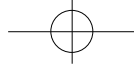




## Note de présentation

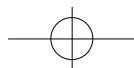
Le pluralisme politique est communément considéré comme un signe de bonne santé ou de vitalité démocratique. La raison en est simple. La coexistence de plusieurs partis politiques, exprimant des positions divergentes, en concurrence pour le pouvoir, renvoie à l'une des références les plus abouties du modèle démocratique : la démocratie représentative. La démocratie directe est aujourd'hui une utopie politique et philosophique qui, pour des raisons évidentes (notamment démographiques), a depuis longtemps été abandonnée. La cité athénienne, où chaque citoyen avait l'opportunité de s'exprimer en personne sur l'organisation et la gestion du bien public, demeure un idéal lointain, stimulant et précieux, mais sans réalisme aucun pour affronter les contraintes du monde contemporain. Quelques exceptions, hautement symboliques, demeurent. C'est notamment le cas en France où le président de la République est élu au suffrage universel direct. Ou par le maintien, pour quelques sujets exceptionnels, de la pratique référendaire. Mais le plus souvent, la démocratie par représentation reste la règle. Pour la tradition libérale, les citoyens naissent libres et égaux en droits. Leurs opinions, leurs convictions, qu'ils ont le droit d'exprimer librement, ont égale importance. Mais le nombre et la diversité des points de vue sont un obstacle à l'exercice effectif de la démocratie. En matière d'ingénierie politique, les partis interviennent ainsi pour réunir autour d'un même socle idéologique des opinions dispersées et leur donner une «consistance», et de fait une existence, proprement politiques. Rassemblant autour d'eux un nombre représentatif de citoyens, fédérant les positions sur les débats de société et les choix proposés à la nation, ils entrent en compétition par le jeu des institutions pour participer de façon efficiente à la vie de la cité. Les institutions démocratiques sont là pour leur donner l'opportunité, de façon juste et équitable, de jouer leur rôle d'intermédiaires entre les aspirations des citoyens et la conduite effective des affaires publiques. Les partis apparaissent par conséquent comme des maillons incontournables du jeu institutionnel, et le pluralisme politique comme un rouage essentiel de la vie démocratique.

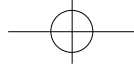




A la différence de certains pays aux destins nationaux pourtant comparables (notamment ceux ayant conquis leur indépendance au tournant des années cinquante), ou à la différence de certains pays partageant un certain nombre de repères culturels et religieux, le Maroc a vécu, et continue de vivre, une situation exceptionnelle. Car le pluralisme existe. Depuis l'indépendance, il a toujours été consacré comme un principe fondateur du système politique marocain, inscrit et répété dans les différentes constitutions qui ont défini l'exercice du pouvoir. Réalité institutionnelle, le pluralisme est également une réalité politique. La scène publique a toujours été à l'épreuve de la diversité. La concurrence existe depuis longtemps entre des partis qui, s'ils n'ont pas le même poids, la même légitimité, la même popularité, ni la même crédibilité, partagent le même souci d'exprimer des opinions différentes et de faire respecter la pluralité des points de vue. Le fait est là. Le Maroc a su éviter les deux écueils qui ont touché un certain nombre de ses voisins (proches ou lointains) et qui ont interdit, souvent pour longtemps, l'exercice de toute forme de pluralisme politique. Pour préserver la pérennité du régime en place, certains par exemple ont purement et simplement choisi l'interdiction du multipartisme (c'est notamment le cas des monarchies du Golfe). D'autres ont préféré se réfugier derrière dans un pluralisme de façade, pour souvent mieux dissimuler le monopole et la prépondérance d'un parti unique. Mais le résultat est identique. La divergence des points de vue n'a pas sa place. La coexistence d'opinions opposées est difficilement acceptable. La monarchie marocaine a su au contraire récuser le système du parti unique, et ne pas céder à la tentation de l'absolutisme. Elle a organisé les conditions du dialogue et préservé la logique du débat. Les partis sont devenus des acteurs à part entière du jeu politique, intégrés dans toute leur singularité et leur diversité.

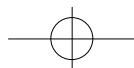
Pourtant, et en dépit des apparences, le pluralisme marocain semble marqué d'un profond dysfonctionnement. Les raisons n'en sont pas claires ; elles ne sont ni évidentes, ni immédiates. C'est malgré tout le sentiment très net qui a dominé les débats du Cercle d'Analyse Politique (CAP). Et c'est la raison qui a sans doute conduit ses membres à vouloir s'interroger, collectivement, sur ses principales caractéristiques. Le Maroc a su faire vivre le pluralisme politique et lui donner une réalité. C'est là l'un des gages des ressorts démocratiques du pays. Néanmoins, loin de se réjouir, les experts du CAP ont plutôt exprimé leur scepticisme. A leurs yeux, le pluralisme marocain fonctionne mal : il n'est pas à la hauteur des attentes et des exigences d'un système démocratique serein et en pleine santé. L'équation politique, si forte, si centrale, entre démocratie et pluralisme semblerait n'avoir ici qu'une valeur formelle... Sous un certain regard, le

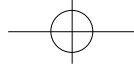




pluralisme marocain aurait surtout les allures d'un pluralisme «vide», abstrait, déconnecté de ses enjeux démocratiques. Une ombre de pluralisme en somme, sans réelle consistance, sans réelle crédibilité. Sans réelle légitimité. Qu'il soit avéré ou seulement supposé, il convient de s'intéresser aux raisons de cet apparent dysfonctionnement. L'enjeu est d'importance. Car si le pluralisme fonctionne effectivement si mal, c'est tout l'édifice de la démocratie marocaine qu'il faut interroger. Ce sont les bases mêmes de la démocratie (d'une démocratie par représentation) qui vacillent et chancelent. Et c'est donc le sort de la transition démocratique, de ses espoirs, et de ses défis, qui est soumis à la discussion. Il paraît urgent d'engager la réflexion, loin de toute polémique et, fidèle à la double vocation du CAP, de procéder avec rigueur à l'élucidation et à l'analyse du pluralisme marocain, pour en dégager les implications pratiques et politiques au service de la construction et du renforcement de la démocratie.

Dans ce contexte, la note de travail de A. El Moudden a jeté les bases d'une discussion solide et argumentée. Sa contribution a en effet permis de dessiner le cadre du débat de façon ouverte, fructueuse et efficace. Plusieurs idées-forces ont ainsi largement balisé, guidé, soutenu et éclairé les interventions des autres participants. La première d'entre elles, point de départ de son argumentation, est une distinction conceptuelle féconde entre pluralisme et multipartisme (reprise par certains sous la forme d'une opposition entre pluralisme politique et pluralisme partisan). L'argument est clair. Pour A. El Moudden, l'existence d'une multiplicité ou d'une pluralité de partis n'est pas synonyme de pluralisme. Le pluralisme ne peut pas être réduit à la présence d'un certain nombre d'acteurs partisans et militants sur la scène politique. Plusieurs partis, quelle que soit la diversité des opinions qu'ils défendent, ne font pas le pluralisme. Ils sont au mieux l'expression du multipartisme. Le pluralisme implique davantage, autrement dit, de la part des partis, non seulement la capacité à exprimer des positions idéologiques différentes, mais celle de pouvoir les traduire en discours et en propositions concrètes, réalistes, opérationnelles, et d'être en mesure de les mettre en œuvre, par l'exercice effectif et réel de responsabilités gouvernementales. Pour que le pluralisme existe, il faut donc que les partis soient à la fois capables de devenir des forces de proposition crédibles et de faire valoir ces propositions par une véritable participation à la gestion du pouvoir. Ce n'est, semble-t-il, pas le cas au Maroc. L'un des plus grands défis de la transition démocratique sera ainsi sans doute de convertir ce multipartisme partisan, ce pluralisme de façade, en un authentique et incontestable pluralisme politique, à la hauteur des exigences d'une démocratie plus forte et peut-être, plus sûre d'elle-même.



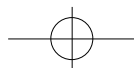


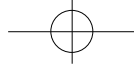
Dans sa note de travail, A. El Moudden revient sur quelques-unes des raisons qui ont présidé à l'instauration de ce multipartisme vidé de sa vigueur démocratique, en lieu et place d'un pluralisme serein et responsable. Dans son analyse, le rôle joué par la monarchie apparaît central et déterminant : *«A coup sûr, il ne s'agit ni d'un système de parti unique, ni d'une monarchie absolue, mais bien d'un multipartisme, ou même d'un pluralisme politique, bien que limité et hésitant, où l'institution monarchique assume le rôle central et décisif dans sa gestion»*. Toute la force des stratégies adoptées et défendues par la monarchie depuis l'indépendance est en effet d'avoir réussi à conforter sa double position, prééminente et décisive, dans la gestion du pouvoir : le monarque est à la fois celui qui incarne l'unité politique du pays, l'élément fédérateur de sa diversité naturelle, et l'arbitre capable de mettre fin à ses divisions, celui qui tranche, adopte, pondère entre les clivages et les divergences. Dans ce contexte, toute l'habileté de l'institution monarchique fut de faire sienne la diversité. Loin de s'en effrayer, la monarchie marocaine a su, d'abord l'intégrer, pour mieux ensuite l'encadrer et l'organiser. La monarchie s'est ainsi appuyée sur la diversité naturelle du pays, et sur sa traduction en une multiplicité de partis politiques, pour asseoir son pouvoir et sa légitimité. Tout en prenant garde, comme le rappelle A. el Moudden, de fixer clairement les règles du jeu : *«si la monarchie a préservé et protégé la diversité, elle a en même temps établi les limites politiques que cette diversité ne devait pas outrepasser et ce, par le recours à divers moyens de violence. Ces limites ont été de trois ordres : l'Etat autorise le pluralisme à la condition qu'il soit non armé, qu'il souscrive à la légitimité de la monarchie, et qu'il opère dans le cadre de l'unité nationale»*<sup>1</sup>. La note de travail aboutit à une conclusion forte : *«le résultat est que la stratégie de la monarchie en matière de violence d'Etat s'est traduite, d'une part, dans la sauvegarde du pluralisme et son encouragement et, d'autre part, à définir les limites que ce pluralisme ne peut transgresser. La monarchie a conservé sa position centrale dans la gestion des crises relatives au pluralisme, sans qu'apparaisse aucune autre force politique capable de la concurrencer dans ce domaine»*.

Pour autant, cette conclusion ne va pas de soi. Et pour A. El Moudden, ce «succès» de l'institution monarchique, qui réussit à s'imposer comme l'instigateur et l'arbitre du multipartisme (plus proprement que du pluralisme), est à bien des égards, aussi, l'échec du projet politique du mouvement national. Il revient en

---

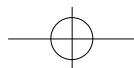
1) Nous soulignons.

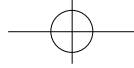




effet sur le contexte socio-historique qui a façonné sa logique politique et notamment sur sa farouche détermination à se poser, au lendemain de l'indépendance, comme l'interlocuteur unique et privilégié du pouvoir royal. Ainsi, là où la monarchie a su favoriser, intégrer et jouer de la diversité, le mouvement national, pour préserver sa suprématie, s'est quant à lui attaché à éviter toute scission ou dérive pluraliste, fidèle en cela à la logique unitaire qui, en alliance avec la monarchie, avait fondé son combat pour l'indépendance. L'efficacité de cette ligne politique sera mise à l'épreuve, et plus d'une fois contrariée. Très vite, le mouvement national a dû composer avec l'existence d'autres partis concurrents, et cet état de fait s'enracinera jusqu'à devenir l'une des caractéristiques de la scène politique nationale. Le multipartisme marocain était né. La singularité de cette situation conduit néanmoins A. El Moudden à s'interroger : *«Quelle explication donner au fait que l'ambitieux projet du mouvement national, fondé sur la conception d'un système politique bipolaire (monarchie et mouvement national) se soit transformé en un système politique pluraliste, où le mouvement national lui-même n'est plus qu'un intervenant parmi d'autres, alors que la monarchie y assume un rôle central ?»* Autrement dit : comment le projet d'un face à face politique et d'un système d'opposition binaire entre la monarchie et les représentants du mouvement national s'est métamorphosé, pour ne pas dire dilué, en un multipartisme presque formel, sans réelle représentativité, quasiment vidé de ses ressources et référents démocratiques ? Une question néanmoins reste en suspens : ce système d'opposition binaire était-il un choix délibéré, entretenu, ou la simple conséquence des positions historiques des deux principaux acteurs ? Il convient de rappeler que dès 1944, le mouvement national avait «inscrit dans ses statuts», et scellé son alliance avec la monarchie dans la lutte pour l'indépendance, dans la perspective d'une véritable démocratisation des institutions. La genèse du pluralisme marocain conduit à s'intéresser à ces questions. Il faut s'interroger sur l'attitude ambivalente du mouvement national bien sûr, mais aussi sur la stratégie de l'institution monarchique pour consolider son rôle central dans le champ politique marocain et mieux comprendre les facteurs qui l'ont portée ou favorisée. C'est là, à l'évidence, une façon particulièrement stimulante et éclairante de s'interroger sur les faiblesses structurelles du pluralisme politique marocain.

Le débat est vaste, et il n'est pas dans les ambitions du CAP de le circonscrire dans toute son exhaustivité. La note de travail d'A. El Moudden propose néanmoins **trois grandes lignes d'explication**. La première, dans une perspective marxiste,



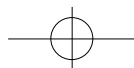


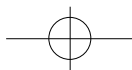
s'appuie sur l'analyse des structures socio-économiques : la faiblesse et la fragilité du système capitaliste marocain n'aurait pas permis l'avènement de classes sociales propres à porter et à organiser le changement politique. Autre facteur d'explication : la stérilité du pluralisme au Maroc est renvoyée à la théorie du «despote éclairé», gérant la fermeture ou l'ouverture du système au gré de son appréciation et de ses convictions personnelles. Quelle que soit alors la bonne volonté du souverain, le pluralisme reste malgré tout à la fois le produit et la proie de l'autorité et de l'arbitraire. Enfin, s'appuyant sur les travaux de John Waterbury<sup>2</sup>, A. El Moudden présente une dernière grille d'interprétation autour du concept de «démocratie sans démocrates» : dans ce schéma, le pluralisme n'est plus le fruit d'un choix libéral, ni même l'expression des principes démocratiques, mais le résultat de calculs rationnels de la part des forces politiques en compétition pour lesquelles il devient, en termes de pertes et de profits politiques, l'option la moins coûteuse. Il s'impose ainsi, non comme un choix de principe, mais comme une solution pragmatique favorisant structurellement un maximum de profits pour un minimum de coûts. Comme on peut le voir, les trois explications présentées par A. El Moudden sont largement convergentes et visent toutes la même conclusion. Elles illustrent en effet la façon dont l'institution monarchique, à la faveur d'un contexte historique et sociopolitique favorable, a consolidé les deux ressorts de sa légitimité politique (l'unité de la diversité socioculturelle nationale d'un côté, sa capacité d'arbitrage de l'autre - selon le vieil adage «diviser pour mieux régner») par la mise en oeuvre d'un système institutionnel où le pluralisme politique a vite cédé la place à un multipartisme beaucoup plus formel que réel, et qui ne garderait du premier que les traits d'un lointain fantôme.

Dans leurs interventions, les deux discutants de cette séance, H. Rachik et M. Tozy, ont prolongé, éclairé et enrichi l'argumentaire d'A. el Moudden. H. Rachik est ainsi revenu sur le concept de «démocratie sans démocrates», en faisant référence à l'étude anthropologique d'Ernest Gellner sur les Berbères du Haut Atlas, et notamment à la notion d'une «démocratie sans verbe, sans idéologie», c'est-à-dire «une démocratie structurelle et non consciente». M. Tozy est revenu quant à lui de façon exhaustive et approfondie sur le concept de pluralisme, pour en souligner la difficulté, et l'opposer à l'idée de pluralité. A ses yeux, le Maroc

---

2) John Waterbury, « Les perspectives d'un libéralisme au Moyen Orient » in *Une démocratie sans démocrates : la politique d'ouverture dans le monde arabo-musulman* (1995).

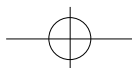


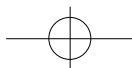


ne connaît pas et n'a jamais connu de véritable «pluralisme politique». Il rejoint en cela les conclusions d'A. Moudden. Car le pluralisme est plus que la simple coexistence de plusieurs partis : c'est un choix politique, démocratique, et bien au-delà, social, culturel et épistémologique. Le Maroc, aujourd'hui encore, est trop peu familiarisé avec cette problématique. Pour M. Tozy, l'organisation sociale reste dominée non par le pluralisme, mais par une double pluralité : verticale (stratification sociale qui renvoie aux rapports à la cour, à la richesse, au savoir accumulé et à la capacité de mobilisation) et horizontale (qui consacre tout à la fois la diversité religieuse, sociale, ethnique, géographique, etc.). Et il souligne combien l'institution monarchique a parfaitement su gérer et maîtriser cette double pluralité. On retrouve ici quelques-unes des idées-forces de l'intervention d'A. El Moudden.

Une question néanmoins demeure. Elle fut souvent au centre des analyses et des conclusions de ces trois intervenants et elle sera également au cœur des discussions avec les autres membres du CAP. Elle est simple, brève, mais pourtant cruciale : comment réussir à créer aujourd'hui les conditions d'un authentique et réel pluralisme politique ? Comment rénover l'héritage du passé, ce multipartisme vide et structurel, délié de toute attache idéologique, coupé de tout pouvoir de décision, pour promouvoir un pluralisme démocratique, enfin capable de prendre en charge les aspirations plurielles, voire parfois contradictoires, d'une société en pleine métamorphose ? A un moment sans doute où le champ politique se recompose, où les frontières, les modalités et les logiques de l'action politique se redessinent, à un moment aussi où la concurrence se fait plus âpre avec la société civile ou certaines autorités de régulation (commissions, conseils consultatifs, etc.), comment les partis politiques peuvent-ils réussir à reprendre l'initiative pour travailler à la mise en œuvre d'un pluralisme mieux maîtrisé, plus efficace et plus responsable ? Plusieurs pistes sont envisageables, plusieurs hypothèses ont été abordées. Mais la réponse à cette question est sans doute l'un des plus grands défis aujourd'hui lancés à la démocratie marocaine.

*Julien Bornon*





## **L'actualité d'un débat**

### **La note de travail<sup>3</sup>**

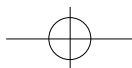
A l'issue du remaniement du gouvernement Jettou en 2004, réapparaît la caractéristique principale de la politique marocaine : une continuité monotone associée à un déroutant horizon. Après un demi-siècle d'indépendance et de multipartisme, nous nous retrouvons, à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, dans une situation qui ne diffère pas qualitativement des précédentes : les partis existent mais restent marginalisés, la monarchie demeure, et en dépit du multipartisme, l'institution gouverne sans partage.

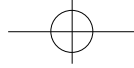
Reste cet ennuyeux sentiment général d'absence de changement, malgré l'expérience de l'alternance et la massive participation des partis issus du mouvement national au gouvernement de 1998. On s'attendait alors que le gouvernement de M. Youssoufi ne soit qu'un premier pas vers une participation renforcée des partis au gouvernement, afin de transformer le multipartisme en véritable pluralisme politique et donner aux partis un vrai pouvoir de décision. La réalité fut tout autre. Ainsi, au lieu de voir se consolider la représentativité des partis au sein du gouvernement, nous avons assisté, d'une part, à une réduction de leur nombre, et d'autre part, à l'augmentation du nombre de ministères qui échappant à leur influence (les ministères de souveraineté), incluant la Primature elle-même depuis l'entrée en fonction du gouvernement de M. Jettou en 2003. L'expérience d'un Premier ministre issu d'un parti politique au cours la période Youssoufi, n'aura donc pas duré plus de quatre ans.

A un premier niveau d'analyse, on constate que la situation actuelle ne présage pas d'une opérationnalisation du multipartisme qui permettrait finalement d'aboutir à un authentique pluralisme politique où les partis assumeraient

---

3) Version traduite, relue et corrigée par l'auteur.



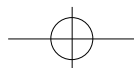


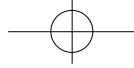
pleinement la fonction gouvernante. Cette situation confirme également que le Roi détient le pouvoir, et que le pluralisme se trouve réduit à une pluralité inefficace de partis politiques incapables de susciter de grandes idées, de prendre des initiatives audacieuses et d'opérer des choix éclairés. C'est par conséquent un pluralisme politiquement stérile.

A un deuxième niveau d'analyse, on remarque que le Maroc a fait le choix, depuis son indépendance, de ne pas s'engager dans la voie du parti unique où s'étaient engagés les systèmes politiques des états nouvellement indépendants. Ce choix politique se retrouve dans toutes les constitutions marocaines qui encadrent le multipartisme. D'un point de vue factuel, le gouvernement de M. Youssoufi est sans doute l'expérience la plus proche de la mise en œuvre effective du pluralisme politique (après le gouvernement de M. Abdellah Ibrahim). Les élites des partis ont en effet alors accédé à des postes de décision politique dans des secteurs stratégiques qui avaient jusqu'alors échappé aux partis issus du mouvement national. Même s'il sort affaibli par le recul, tant qualitatif que quantitatif, de la place des partis au sein du gouvernement Jettou (première et deuxième moutures), ce choix reste malgré tout à l'ordre du jour à travers la présence de ministres issus des partis politiques au sein de l'actuelle formation gouvernementale.

Il est donc clair que nous ne sommes en présence ni d'un système de parti unique, ni d'une monarchie absolue, mais bien d'un multipartisme, et même d'un pluralisme politique, bien qu'il demeure encore limité et hésitant, et que l'institution monarchique continue à assumer un rôle central et décisif dans la gestion du pouvoir.

Ce qui suscite l'intérêt, c'est sans doute la capacité du système à préserver cette pérennité qui le distingue de nombreuses autres expériences politiques de pays du sud, où les systèmes politiques n'ont pu rester en place qu'en interdisant purement et simplement le multipartisme (le cas des monarchies du Golfe), ou bien en autorisant une pluralité de partis dans l'ombre d'un parti prépondérant continuellement au pouvoir (c'est le cas de la plupart des expériences de pluralisme politique dans les pays arabes), ou alors grâce à une mise en œuvre d'un multipartisme converti en pluralisme politique effectif (le cas des expériences démocratiques en Amérique latine). En ce qui concerne l'expérience aujourd'hui menée au Maroc, les perspectives de transformer le multipartisme en un pluralisme politique efficace, ou en toute autre forme de pluralisme de remplacement, méritent également de retenir toute l'attention.





Pour mieux comprendre la situation actuelle et les perspectives d'évolution du pluralisme politique dans le Maroc d'aujourd'hui, il importe de replacer ce phénomène dans le contexte politico-historique qui l'a vu naître. Au niveau international, les contextes historiques ont en effet pesé sur la naissance de différentes formes de pluralisme, réponses pratiques propres à chaque Etat aux problématiques politiques et intellectuelles<sup>4</sup> auxquelles ils étaient confrontés. Comprendre le contexte politique autorise d'une part une approche comparée de l'expérience marocaine et d'autre part, un décryptage de ce qui constitue, apparemment, les déroutantes contradictions du présent. Cela peut par ailleurs permettre de proposer quelques hypothèses sur la probable évolution du pluralisme au Maroc et sur l'avenir politique du pays.

## **I. Contexte du multipartisme marocain**

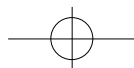
Le multipartisme marocain plonge ses racines dans le contexte d'une société plurielle dominée par l'institution monarchique. Cette pluralité de la société marocaine se retrouve à la fois dans sa diversité tribale, culturelle et intellectuelle, qui se reflète dans une hétérogénéité faite d'éléments divers, contradictoires, parfois en compétition, à qui ont historiquement manqué les ressorts internes d'une unification harmonieuse. D'un point de vue idéologique, la légitimité politique du Roi s'est ainsi fondée au Maroc sur sa capacité première à incarner l'élément fédérateur de cette diversité, et en assumant un rôle central dans la gestion effective des crises issues de cette pluralité. Certaines études démontrent que l'institution monarchique ne s'était pas uniquement contentée de répondre aux demandes d'arbitrage d'une société profondément divisée, mais qu'elle participait également activement à créer et à accentuer ce clivage, pour renforcer au sein de la société, dans le cadre d'une stratégie réfléchie, le besoin de son propre rôle d'arbitre<sup>5</sup>.

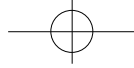
Aux éléments historiques de ce Maroc pré-moderne se sont ajoutés des aspects de pluralité sociale moderne, comme la diversité des classes sociales ou les différentes cultures issues de l'espace public urbain. Ces phénomènes ont conduit à de nouvelles formes de pluralité sociale. L'institution monarchique a néanmoins

---

4) J.S. McClelland, *A History of Western Political Thought*, Routledge, London, 1996

5) John Waterbury, *The Commander of the Faithful: The Moroccan Political Elite - A Study in Segmented Politics*. New York: Columbia University Press, 1970.



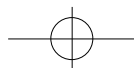


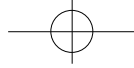
démonstré sa capacité à réagir et à s'adapter à ces transformations, pour conserver une position centrale dans une société toujours plurielle.

La modernisation économique au Maroc - comme partout ailleurs - a abouti à l'émergence de nouvelles classes sociales. Il n'y a pas de doute que la structure des classes au Maroc a des spécificités qui le distinguent des autres Etats, en raison de la diversité des politiques sociales propres à chaque pays. Parmi les spécificités marocaines, il faut signaler l'empreinte conservatrice qui a marqué le Maroc, avec son absence de changement concernant les grandes options économiques, telles que l'industrialisation, ou la protection de l'Etat à l'égard des grands propriétaires terriens, qui n'a pas eu cours dans de nombreux pays ayant pratiqué une réforme agraire (abstraction faite des conséquences économiques de cette réforme). Ce qui doit ici retenir tout particulièrement l'attention, c'est que les différentes théories marxistes ont abordé l'Etat et la monarchie selon l'angle de la classe (Etat féodal, capitalisme dépendant) et ont alors prévu la fin de la légitimité monarchique comme élément indissociable de la structure de classes, condamnée à disparaître dans le tourbillon de la lutte révolutionnaire. Quel que soit le jugement ultime à porter sur cette thèse, il convient de souligner que la position marxiste n'avait pas entrevu la capacité des systèmes politiques, et notamment celle du système marocain, à se maintenir en place dans le cadre d'un pluralisme de classes.

Par ailleurs, la diversité culturelle propre au mode de vie urbain moderne n'a pas incité la monarchie marocaine à prendre de quelconques dispositions pour contenir cette nouvelle forme de pluralisme, contrairement aux monarchies conservatrices du Golfe. Elle a au contraire préféré accompagner ces transformations et cherché à mettre en relief ce qui la relie à cette diversité. Au quotidien, et grâce aux médias qu'elle a su mobiliser en ce sens, elle est donc apparue comme le fidèle reflet de cette diversité, qu'elle a encouragée, au lieu de paraître comme un pouvoir conservateur opposé aux diverses cultures en place. Le Roi porte aussi de véritables habits que le costume européen ; il parle l'arabe classique, l'arabe dialectal et un français distingué ; il accomplit les rites religieux avec tout le respect qui leur est dû, tout en restant en harmonie avec le mode d'être laïc et contemporain. Tout cela contribue à renforcer l'image d'une monarchie qui se veut représentative de toutes les composantes de la culture marocaine, et non d'une seule d'entre elles. La personne du Roi incarne cette unité.

Ainsi, lorsque la société a été confrontée à des choix importants touchant au respect de la diversité culturelle, que ce soit dans le cadre du Code de la famille





ou de la question amazigh, la monarchie a non seulement su trouver la réponse adéquate, mais aussi démontrer qu'elle reste effectivement l'institution la plus qualifiée pour représenter cette diversité culturelle et résoudre les crises qui peuvent s'y rattacher.

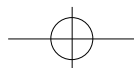
## **II. La monarchie et le multipartisme**

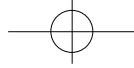
Hors de la période du protectorat, qui sera abordée un peu plus loin, le multipartisme est présent au Maroc à la fois dans la législation en vigueur et dans la pratique politique. Toutes les constitutions marocaines y font référence et interdisent le parti unique. Il a également été à mis en œuvre par toutes les équipes gouvernementales depuis l'indépendance, même si les partis issus du mouvement national n'y ont participé que lors de courtes périodes, à l'exception du gouvernement de M. Youssoufi. Le multipartisme a également bénéficié à l'exercice de la liberté d'association et de la liberté d'expression, que les partis politiques n'ont pas manqué d'utiliser à travers leurs journaux, en dépit des cas d'interdiction et de censure pris à l'encontre de certains partis, et qui continuent à être de mise aujourd'hui, quoique à une échelle plus réduite.

Si la monarchie a su protéger et préserver la diversité marocaine, elle a également établi des limites politiques que cette diversité ne pas outrepasser. Cela s'est fait notamment en ayant recours à différentes formes de violence. Ces barrières furent de trois ordres : l'Etat a ainsi autorisé le pluralisme sous réserve qu'aucun parti ne soit armé ; qu'ils souscrivent à la légitimité de la monarchie, et qu'ils opèrent dans le cadre de l'unité nationale.

## **III. Un pluralisme non armé**

A la veille de l'indépendance, la monarchie s'est retrouvée, d'un point de vue international, dans une situation exceptionnelle : elle s'est en effet retrouvée à coexister avec le mouvement national et ses deux composantes, politique et armée. Elle a donc d'abord entrepris de désarmer l'Armée de Libération et l'intégration de ses membres au sein des Forces Armées Royales. Elle a dans le même temps pris en charge la fonction principale de l'Etat, qui consiste à s'accaparer les moyens de coercition, et en particulier à assurer l'élimination de tout acteur politique armé en dehors des structures étatiques. La monarchie a eu alors recours à tous les moyens nécessaire, y compris les plus violents, tels que



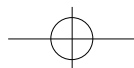


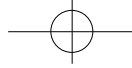
l'assassinat, la torture, les interpellations collectives et les procès inéquitables. Elle a usé des mêmes moyens à l'encontre des putschistes qui avaient tenté de renverser le régime par les armes. La mémoire politique marocaine garde l'image de la prison de Tazmamart, théâtre des châtements les plus durs infligés à l'opposition armée.

#### **IV. Un pluralisme qui souscrit à la légitimité de la monarchie**

Le Maroc a vu naître des courants politiques favorables à des principes tout à fait contraires au système monarchique, soutenant un système républicain, et les conduisant à entrer en conflit avec la monarchie marocaine. Le mouvement marxiste-léniniste a ainsi adopté les positions sans doute les plus claires et les plus radicales contre la monarchie. Son refus de la monarchie se basait sur une analyse de la société qui refusait initialement de reconnaître une quelconque légitimité au pluralisme politique, considéré comme le produit d'une position idéologique masquant et justifiant simultanément la réalité de la domination économique et politique des classes exploitantes. La position de la monarchie dans la structure des classes n'était alors pas neutre : elle était en effet considérée comme partie intégrante du système maintenues par les classes exploitantes, que celles-ci soient féodales, mercantiles ou capitalistes. Du moment où le pluralisme ne faisait finalement que reproduire le système économique et politique en place, le seul moyen de réaliser le changement et d'accéder au progrès était de transformer ce système de façon radicale, en détruisant sa structure de classe, autrement dit : par la révolution. L'Etat s'est attaqué à ce courant politique en promulguant son interdiction, faisant tout à la fois usage de la censure, de la torture, de l'enlèvement et de l'emprisonnement. Cette confrontation s'est conclue par l'élimination de ce courant, qui a du même coup pris conscience de la faiblesse de sa base sociale, limitée à quelques groupes d'étudiants et élèves du secondaire.

Avant la mouvance marxiste, le Maroc avait connu, au sein du mouvement national, un courant animé de convictions qui l'avaient conduit à des conclusions assez proches. Ce mouvement avait alors appelé au renversement du système, convaincu de l'impossibilité de parvenir au changement politique dans le cadre de la monarchie, ni même dans le cadre d'un système politique pluraliste qui resterait dominé par le pouvoir royal. Quelle que soit l'analyse pratique des responsables de ce mouvement, il reste que l'Etat (en ayant recours à des moyens





violents : procès, poursuites et emprisonnement) a finalement réussi à faire disparaître ce courant armé se réclamant principalement du parti de l'UNFP.

L'Etat a aussi eu recours, mais dans une moindre mesure, aux arrestations et aux procès à l'égard des islamistes radicaux qui remettaient en question la légitimité de la monarchie comme institution centrale du système politique marocain.

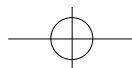
## **V. Le pluralisme dans le cadre de l'unité nationale**

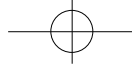
Une autre forme de gestion violente du pluralisme a consisté à éliminer les chefferies tribales ayant quelques velléités séparatistes, ou ayant entrepris de se révolter contre le pouvoir central. Les cas les plus célèbres restent bien sûr la guerre du Rif et les événements de Béni Mellal, en 1960. Cette confrontation avec les chefs de tribus fut différente de celle qui opposa le pouvoir central aux des éléments de l'Armée de Libération. En effet, les premiers s'appuyaient principalement sur des racines tribales, tandis que l'Armée de Libération a voulu se prévaloir de la force que lui conféraient les armes à sa disposition, son expérience militaire acquise sur le terrain, et les liens tissés entre ses différents éléments (qui dépassaient l'appartenance à une même tribu et la seule logique tribale comme espace d'affrontement). Le problème du Sahara constitue un autre type de tendances séparatistes auxquelles le Maroc se trouve confronté depuis son indépendance et que l'Etat s'est engagé à résorber, en s'appuyant sur diverses stratégies qui allient à la fois la diplomatie et le recours à la force.

La stratégie mise en œuvre par la monarchie concernant l'usage de la force a abouti à un double résultat : d'une part, par la sauvegarde et l'incitation au pluralisme, et d'autre part, par une claire définition des limites que ce pluralisme ne peut transgresser. Autre constat : la monarchie a su conserver sa position centrale, en particulier dans la gestion des crises issues de la pluralité marocaine, sans qu'apparaisse en ce domaine une autre force politique capable de la concurrencer.

## **VI. Le pluralisme et le mouvement national**

Le contexte historique qui a contribué à façonner la nature de l'institution monarchique lui a également permis de rester en harmonie avec le pluralisme social et politique, alors même que le contexte qui a vu naître le mouvement national l'avait prédisposé, dès sa naissance, à entrer en conflit avec l'idée du





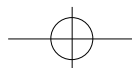
pluralisme et à s'attacher à la monarchie comme le symbole de l'unité du tissu politique marocain.

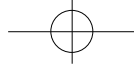
Le mouvement national est né de la réaction des élites urbaines à l'égard de la politique de l'administration coloniale, qui à travers notamment le dahir berbère de 1930 a cherché à établir un pluralisme juridique, pour le transformer en moyen d'asseoir la séparation entre tribus berbères et arabes. La politique coloniale visait, par ce dahir, à officialiser cette séparation et, ce faisant, à exclure les Berbères de l'espace d'application de la «chari'a». Il s'agissait de mettre fin au lien juridique (qui, dans les faits, n'était la plupart du temps que symbolique) entre ces tribus et la ville. Le dahir berbère constituait le prélude à un projet de mise en place, au Maroc, d'un système politique sectaire que le mouvement national a réussi à faire échouer. Ce dahir était dans le même temps dirigé contre l'institution monarchique, puisqu'il envisageait soustraire les tribus berbères soumises au droit coutumier de la zone d'application de la «chari'a» placée sous l'autorité du Roi. Le danger de cette loi, aussi bien pour le Roi que pour la ville (et par conséquent, pour les élites urbaines du mouvement national), était de les priver de leur influence juridique et, par voie de conséquence, de leur influence politique et symbolique sur la campagne. L'objectif était de créer les conditions propices à l'avènement d'un système tribal, où l'on passerait de la coexistence plurielle sous l'égide d'un système politique unifié, à des entités juridiquement séparées et dont les attributions seraient définies par les lois et les institutions. Cette situation introduisait un changement radical aussi bien dans le fonctionnement traditionnel de l'Etat, incarné par le Roi, que dans les perspectives offertes pour la création de cet Etat moderne auquel aspirait l'élite urbaine.

Le projet du mouvement national se voulait unificateur, opposé à un pluralisme considéré comme dangereux pour un corps politique unifié. Si cette situation peut sembler plus ou moins conforme à celle des autres mouvements d'indépendance, la spécificité du mouvement nationaliste marocain réside néanmoins dans le fait que cette unité restait attachée à la personne du Roi : une grande part de l'idéologie nationaliste marocaine avait été conçue autour du rôle du souverain comme symbole vivant de cette union. Plusieurs explications ont été avancées pour éclairer ce choix fait par le mouvement nationaliste<sup>6</sup>. Celle que je propose ici est que ce mouvement essentiellement urbain ne pouvait pas pleinement représenter les campagnes avec lesquelles il n'entretenait que des relations

---

6) Clifford Geertz. *Islam Observed*. New Haven : Yale University Press, 1968.





limitées. Il ne lui était donc possible d'y prétendre à un rôle politique de premier plan qu'à travers la personne du Roi. C'est donc cette faiblesse structurelle de la base sociale du mouvement national qui l'a conduit à s'attacher à la personne du Roi comme symbole de l'unité nationale.

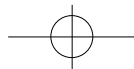
Pour le mouvement national, le concept du pluralisme se limitait à l'idée d'un pouvoir partagé, d'une façon ou d'une autre, avec le Roi. Il ne fait aucun doute que le mouvement national n'avait pas prévu de voir son acception du pluralisme aboutir à faire de la monarchie la clé de voûte du système politique au sortir de l'indépendance, au détriment de son propre rôle, qui allait s'éroder au fil temps jusqu'à le transformer en un simple parti parmi d'autres, dans le cadre d'un multipartisme dont l'un des objectifs non déclarés était précisément de l'empêcher d'accaparer le pouvoir politique. L'un des résultats politiques les plus tangibles du pluralisme marocain - auquel le mouvement national n'a jamais cessé de témoigner son hostilité - fut donc de lui interdire d'accéder pleinement au pouvoir après l'indépendance, contrairement à tant d'autres mouvements nationalistes de par le monde. D'ailleurs, son rôle s'est depuis limité le plus souvent à un rôle d'opposant, et ce, jusqu'à l'avènement du gouvernement d'alternance formé - selon la volonté royale - par l'opposition, divisée à l'époque en une multitude partis et sans majorité parlementaire. A cette date, le mouvement national dut d'ailleurs, à contre cœur et pour la première fois, admettre l'existence d'un multipartisme qui n'englobait plus seulement les partis issus de son sein.

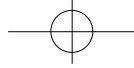
Quelle explication donner au fait que l'ambitieux projet du mouvement national, fondé sur la conception d'un système politique bipolaire (monarchie / mouvement national) se finalement soit transformé en un système politique pluraliste où lui-même n'est plus qu'un intervenant parmi d'autres, alors que la monarchie y assume un rôle central et sans rival ?

Notre réponse prend appui sur trois théories : la théorie des structures socio-économiques, la théorie du despotisme ; et enfin la théorie de la démocratie sans démocrates.

## **VII. Les structures socio-économiques**

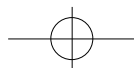
Cette thèse relie la faiblesse du mouvement national aux structures socio-économiques marocaines qui n'ont permis ni l'éclosion d'une bourgeoisie forte et indépendante de l'Etat, ni la naissance d'une classe moyenne à l'assise sociale

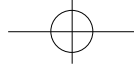




assez large pour limiter la prépondérance politique du Roi. Ces spécificités s'expliquent par la persistance d'une économie traditionnelle, souvent dépendante du niveau central, qui interdit structurellement l'apparition d'une activité économique capitaliste soumise aux lois du marché et indépendantes de l'hégémonie de l'Etat. Elle fait obstacle à un développement économique dont le rythme pourrait profondément transformer les classes sociales, et donc à l'apparition de classes fortes capables d'imposer davantage leurs choix à l'Etat. Ce dernier voit toujours dans les institutions politiques l'outil des intérêts économiques dominants, que ce soit au sein d'un système de multipartisme, de parti unique, d'un système militaire ou d'une monarchie traditionnelle. D'après cette thèse, le plus important n'est pas la forme juridique des institutions politiques, mais bien leur nature de classe. Dans tout changement politique, l'élément décisif réside dans les changements intervenant au niveau des structures économiques, qui créent de nouvelles conditions pour l'apparition des classes sociales et l'expression de leur force politique, qui se définit à travers les lois scientifiques de la lutte des classes. Pour bien cerner les contours du changement politique, il convient de préciser les formes de production et les classes sociales auxquelles elles donnent naissance. Le reste n'est alors qu'une répétition des lois de l'histoire. La pensée marxiste marocaine, qui fut le principal défenseur de cette théorie, a dépensé une énergie considérable pour mieux définir les formes de production et les luttes des classes qu'elles suscitent. Mais cet effort intellectuel fut subitement abandonné, de manière quasi-total, au lendemain de l'effondrement de l'Union soviétique. Il n'est pas possible dans cet article de procéder à une lecture critique détaillée de cette théorie. Mais nous pensons que l'une des faiblesses proviendrait du rôle joué par la monarchie dans la gestion du pluralisme politique et de ses efforts pour atténuer la virulence de la lutte des classes (que cette forme de lutte constitue effectivement le moteur principal de la politique marocaine, ou non).

Face à l'ensemble des indicateurs attestant de la solidité du système politique mis en place, les analystes partisans de cette théorie ont finalement commencé à prendre conscience de la fragilité des structures sociales, incapables de donner naissance à des classes sociales susceptibles d'être mobilisées pour introduire un vrai changement politique et garantir la participation effective du mouvement national à la gestion du pouvoir. Leurs analyses se sont alors concentrées sur la faiblesse structurelle de la classe moyenne, le fort taux d'analphabétisme (qui empêche une mobilisation sociale efficace), et l'augmentation du nombre des pauvres et des marginaux issus du sous-prolétariat, population toujours instable et





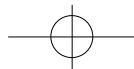
qui ne peut être politisée. Partant de sa position d'opposant, la stratégie du mouvement national s'est donc concentrée sur les dangers politiques d'un développement économique trop faible, dont les insuffisances ne pouvaient être combattues qu'au travers de sa participation effective au pouvoir. Quel que soit l'effet de cette stratégie sur la préparation d'un gouvernement d'alternance, la formation effective de ce gouvernement a permis la consolidation du multipartisme, partant de l'idée selon laquelle le mouvement national n'était pas qualifié pour traiter, seul, les problèmes structurels du retard économique.

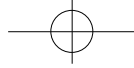
Il est à signaler que le discours sur les dangers politiques des retards de développement économique est repris par les radicaux islamistes du Parti de al Adl wa al Ihsan. Mais contrairement aux partis issus du mouvement national, al Adl wa al Ihsan n'utilise pas la crise économique comme un moyen de pression pour participer au gouvernement, mais le fait pour assurer la mobilisation politique de sa base, à défaut d'une stratégie opérationnelle qui pourrait garantir sa participation au gouvernement. Cette mobilisation vise à diffuser la conviction que la crise économique aboutirait nécessairement à la chute du système politique, et que les partis ayant collaboré avec un pouvoir chancelant ne pourraient constituer un recours et en être les premiers bénéficiaires.

### **VIII. Le despotisme et le despotisme éclairé**

La thèse du despotisme se fonde sur la contradiction de principe opposant le gouvernant qui accapare toute l'autorité et le nécessaire partage de celle-ci dans le cadre d'un pluralisme politique maîtrisé. Beaucoup d'auteurs ont tenté d'expliquer la stérilité du pluralisme marocain à travers cette thèse qui juge que l'institution monarchique, suivant son penchant naturel à détenir le pouvoir, empêche le pluralisme d'être plus créatif, et les partis politiques de se transformer en acteurs indépendants. Ces explications n'accordent alors aucune importance au multipartisme existant, qui n'est que le reflet du despotisme lui-même et qui ne vise, en fin de compte, qu'à le maintenir et à le servir. Les nombreux écrits sur le Makhzen constituent une source abondante d'explications en la matière.

Malgré cela, et comme nous l'avons vu, il faut bien admettre que l'existence effective des partis n'a pas été l'effet mécanique du système politique, qu'ils ont lutté, tout au long de leur histoire, contre les projets et les choix politiques de l'Etat, et qu'ils ont présenté des projets alternatifs, même si les résultats de leur action d'opposition n'ont pas toujours été au niveau de leurs aspirations



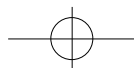


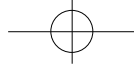
d'opposant. Tout cela ne plaide guère en faveur de la thèse du despote dans le cas du système marocain (qui a su conserver le multipartisme), mais qui trouve plutôt son illustration dans les systèmes politiques qui l'ont abrogé ou tenté de l'anéantir. De même, l'instauration d'un gouvernement d'alternance est une décision qui contredit la mise à l'écart des partis issus du mouvement national, et qui rend problématique l'explication avancée par les partisans de cette thèse.

Si on considère le multipartisme non pas comme un moyen pour la monarchie d'éviter le pluralisme mais plutôt comme un moyen de le contenir, peut-on en trouver une explication du côté des tenants de la théorie du despotisme et du despotisme éclairé ? Cette théorie envisage, dans certains cas, une ouverture du despote aux réformes, à la justice et au respect des libertés. Il cède alors la place à la figure du despote éclairé. Le multipartisme, que le pouvoir marocain a toujours soutenu, relève-t-il de cette théorie du despote éclairé ? Il en est de même pour la participation au gouvernement d'alternance : peut-elle être perçue comme relevant d'une même logique ? Si tel est bien le cas, alors nous devrions nous interroger sur les causes qui conduisent le même dirigeant à hésiter entre despotisme et despotisme éclairé. Le suivi de l'évolution politique devient alors subordonné à celui des causes politiques et psychologiques des incertitudes du despote. Est-ce la crainte qui, face à la détérioration de la situation, pousse le despote à accélérer les réformes ? Ou bien est-ce son assurance et sa confiance en lui-même qui écarte toute crainte vis-à-vis d'une quelconque rivalité, de l'ouverture et d'un meilleur respect des libertés ?

Est-il possible, à la lumière de cette thèse, de débattre de la continuité du multipartisme actuel et des perspectives d'avènement d'un multipartisme plus efficace ? Pouvons-nous affirmer que le Maroc traverse actuellement une phase de despotisme éclairé ? Ou bien est-il sur le point de la voir s'initier ?

Le despotisme éclairé s'appuie sur la conviction que seule la raison peut garantir une gestion efficace des relations entre le dirigeant et la société, et plus encore, que seule la raison éclairée peut conduire au bonheur et au progrès. Cette thèse fait donc entièrement confiance à la société libre, à la nécessité du pluralisme et à la capacité de cette société à accéder au progrès par la pratique du pluralisme et de la liberté. Nous pensons, pour notre part, que cette conviction n'a pas encore d'actualité au Maroc. La théorie hobbesienne qui souligne l'existence d'un mal à combattre au sein à la société conserve une forte influence, ou du moins reste séduisante en période de crise et d'incertitude, comme c'est en particulier le cas depuis les événements du 16 mai.





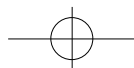
### **IX. Une démocratie sans démocrates**<sup>7</sup>

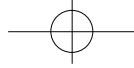
Alors que la première thèse explique la difficulté de la transition politique marocaine par des facteurs économiques, la deuxième thèse associe les perspectives offertes par cette transition, et notamment les probabilités d'une mise en œuvre effective du multipartisme, à l'évolution personnelle du dirigeant lui-même. La troisième théorie analyse les options retenues par les différents intervenants politiques en fonction des calculs rationnels qui les amènent soit au choix de la confrontation, du choc et de l'enfermement, soit à celui de la coexistence et de la compétition dans un cadre pluraliste. Ces calculs ne sont pas le fruit de positions de principe, mais plutôt le résultat d'une approche pragmatique quant aux pertes et profits résultant de l'un ou l'autre de ces choix. La démocratie, comme modèle de pluralisme le plus abouti, devient ainsi un choix rationnel lorsqu'elle permet de réaliser à moindre coût le maximum de profits possibles. Nul besoin alors d'être pénétré des principes d'une démocratie relevant de spécificités culturelles aléatoires : il convient plutôt de disposer d'intervenants perspicaces qui n'hésitent pas - quelles que soient les spécificités politiques - à adopter les positions les plus satisfaisantes. Lorsque les intervenants constatent qu'ils sont à égalité de force et qu'il devient alors impossible pour eux de réaliser un maximum de profits avec un minimum de pertes, ils n'hésitent pas à faire un autre choix. Cela signifie qu'il est donc possible de parvenir à la démocratie à travers des intervenants clairvoyants, et pas seulement grâce à des démocrates. Quelles conclusions tirer de cette thèse qui renvoie au degré de rationalité des choix stratégiques de la monarchie et des partis marocains ?

Le mouvement national a persisté à affirmer son droit à partager le pouvoir avec le Roi, mais ne disposait pas des mécanismes qui lui auraient permis de sauvegarder sa cohésion. Cela le conduisit à une longue série de scissions, de son apparition jusqu'à aujourd'hui. Alors que le pouvoir politique lui glissait des doigts, il resta prisonnier de ses idéaux au lieu d'œuvrer au renforcement des capacités des institutions qui lui auraient permis d'assumer le rôle de véritable partenaire, avec d'autres, dans la gestion des affaires publiques. L'hostilité théorique et toujours croissante des partis issus du mouvement national à l'égard du multipartisme l'a empêché de développer une culture d'alliances pragmatiques

---

7) John Waterbury, « Les Perspectives d'un Libéralisme Politique au Moyen Orient » in : *Une Démocratie Sans Démocrates : la Politique d'Ouverture dans le Monde Arabo-Musulman (1995)*





et efficaces, et d'acquiescer toute l'expérience pratique nécessaire en ce domaine. L'expérience de la Koutla Al-Watania a été à l'image d'un rassemblement de frères ennemis, au lieu d'être une occasion pour renforcer les positions des uns et des autres dans la négociation avec le Roi, que ce soit à l'occasion de la formation du gouvernement d'alternance que dans le cadre actuel de l'équipe de M. Jettou.

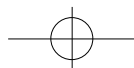
Il faut souligner que le choix du mouvement national d'affirmer son droit à partager le pouvoir avec le Roi s'est fait au détriment d'une préparation effective à la gestion des affaires publiques. De plus, la prise de décision en matière de choix stratégiques est restée concentrée entre les mains de quelques leaders politiques, en raison de leur réticence à admettre le multipartisme et leur tendance à considérer le pluralisme au sein d'un même parti comme une source d'égarement, de divisions et de faiblesse.

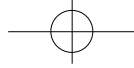
Tous ces éléments convergents illustrent le manque d'expérience pratique du mouvement national en matière de pluralisme, que ce soit dans sa gestion au quotidien ou dans sa mise en œuvre afin d'opérer les choix les plus rationnels. Cela a contribué à son affaiblissement. Par contre, la capacité de la monarchie à bien gérer les opportunités offertes par le pluralisme lui a permis de renforcer sa position centrale dans le système politique marocain.

## **X. Les perspectives du pluralisme**

L'avenir politique de la monarchie est lié à la conception qu'elle aura et à celle des partis en matière de pluralisme, ainsi qu'à leurs vues sur la meilleure façon de gérer ce principe en termes de pratique politique (étant entendu que les partis issus du mouvement national ne constituent plus aujourd'hui que des intervenants parmi d'autres). Or, la monarchie et ces partis sont confrontés à des choix divergents sur ce sujet.

La monarchie a fait le choix de mettre en œuvre le passage du multipartisme vers le pluralisme politique, où les partis ne sont plus que de simples intervenants responsables des grandes orientations politiques dans le cadre d'un gouvernement partisan, qui prend ses décisions à la lumière d'un système d'alliances et d'élections. Si cette décision est la plus proche du concept de démocratie réussie tel que la considère la culture politique, il n'en demeure pas moins que surgissent ici un certain nombre de problèmes pratiques qui entravent son application.

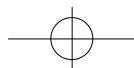


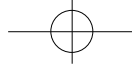


Le multipartisme marocain ne paraît pas en effet capable d'être une source d'idées novatrices permettant d'apporter des solutions pratiques aux problèmes majeurs qui se posent aujourd'hui au pays. L'une des causes est sans doute que les partis, esclaves de leur bureaucratie, ne sont plus en mesure de rivaliser avec l'administration et le secteur privé pour attirer des cadres compétents. De plus, l'absence de pluralisme au sein des partis eux-mêmes a transformé les militants en spectateurs passifs, n'intervenant guère dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles conceptions, et à qui il est simplement demandé d'entériner les choix de leurs élites, sans que celles-ci aient des comptes à leur rendre. Dans un tel contexte partisan, le passage du multipartisme vers le pluralisme politique ne paraît ni probable, ni même souhaitable. En attendant que leurs dirigeants soient enfin convaincus de la nécessité de lier l'avenir des partis à la mise en œuvre du pluralisme au sein même leur formation, il est très probable que le pluralisme continuera à s'exprimer au Maroc sous la forme d'un multipartisme sans efficacité réelle.

Si les partis échouent à devenir le creuset pour la modernisation de l'élite politique, la monarchie disposera alors d'un autre choix : consacrer et renforcer l'expérience des organes consultatifs, déjà à l'œuvre dans divers domaines, pour relever les défis qui s'imposent et, par la même occasion, moderniser les élites au pouvoir hors du cadre des partis. Il est prévisible que ce choix donne naissance à un pouvoir parallèle (aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire) qui reflètera le pluralisme politique façonné par l'institution monarchique, directement et sans passer par les partis. Si ce type d'organes paraît, à court terme, séduisant puisqu'il permet de traiter les questions les plus urgentes avec efficacité, il reste cependant source de fragilité pour les pouvoirs en place, et ne dispose pas des garanties nécessaires pour ne pas se transformer en appareil bureaucratique refusant tout questionnement, clos à tout débat avec la société, et entrant alors de ce fait en pleine contradiction avec l'idée même de pluralisme politique.

*abdelhay moudden*



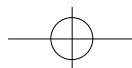


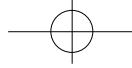
## **- Commentaire 1 -**

Selon A. Moudden, le pluripartisme connaît diverses formes selon les contextes historiques et politiques des pays concernés. Au Maroc il est présenté à la fois comme le résultat d'un choix calculé de la Monarchie pour limiter les ambitions politiques du parti de l'Istiqlal et comme un phénomène qui tire ses racines dans le passé. Autrement dit, il serait à la fois l'aboutissement d'une action politique récente et l'effet de structures politiques et culturelles traditionnelles. Un second type d'explication privilégie les structures politiques actuelles mais donne un rôle secondaire aux idées, aux idéologies dans l'émergence ou dans le maintien du multipartisme. Contrairement au monopartisme, le multipartisme serait faiblement liée ou orienté par une idéologie politique. Partir des stratégies des acteurs (principalement la Monarchie), des structures politiques (tantôt traditionnelles tantôt modernes) ou du système d'idées et de valeurs politiques (valorisant la démocratie libérale ou le centralisme démocratique) n'est pas sans effet sur la lecture du pluripartisme.

### **1. Commençons par l'explication référant aux structures politiques.**

Le pluripartisme n'est pas nécessairement le produit d'acteurs politiques imprégnés de valeurs démocratiques. De même qu'une démocratie peut exister sans démocrates, de même que le pluripartisme peut être adoptée par des acteurs politiques qui ne croient pas dans le pluralisme en tant que valeur. Celui-ci serait un mode d'organisation du pouvoir qui s'impose dans une société où un groupe même hégémonique ne peut gouverner seul. Il serait une solution imposée par les structures politiques, par un type de rapport de forces où le dominant doit faire des concessions à ses concurrents politiques. Comme le suggère Moudden, l'autoritarisme éclairé serait un type intermédiaire entre l'autoritarisme excluant tout pluralisme politique et le pluralisme politique au sens des démocraties libérales. Ainsi, le pluripartisme est expliqué dans le cadre d'une dynamique de l'autoritarisme poussant dans certaines situations le détenteur du pouvoir à faire des compromis. Suivant cette approche qu'on peut qualifier, non sans hésitations,





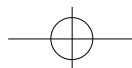
d'instrumentaliste, le multipartisme est utile en ce sens qu'il est un instrument qui facilite la répartition du pouvoir dans un système politique où le monopole du pouvoir politique est impossible (ou réalisable mais avec de grands dégâts politiques y compris pour l'acteur dominant : instabilité politique, isolement à l'échelle nationale et internationales etc. )

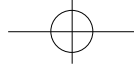
Gellner parlait de la démocratie des berbères du Haut Atlas dans des termes similaires : c'est une démocratie sans verbe, sans idéologie, c'est une démocratie structurelle et non-consciente. Les gens sont démocrates non pas en vertu d'une culture démocratique qu'ils partagent. Au contraire, leur organisation démocratique est un effet de structure : Comme aucun groupe tribal ne peut dominer les autres, tous les groupes sont contraints d'être démocratiques. Il en est de même pour le pluralisme à l'échelle nationale. Il est d'abord un effet structurel qui est ensuite légitimé sur le plan des valeurs. Le pluralisme qui est imposé par les structures politiques sera présenté ensuite comme un choix délibéré, rationnel, ayant ses racines dans l'histoire, comme étant le meilleur (ou le moins pire) de tous les choix possibles...

Je pense qu'il est temps de donner aux idées, aux idéologies politiques la place qu'elles méritent dans la compétition politique. Un pluralisme sans verbe, comme le suggère Gellner, ou les tenants de la thèse de la démocratie sans démocrates, est inconcevable. Les acteurs politiques utilisent des mots, des symboles, le passé etc., pour défendre le pluralisme, le valoriser ou le rejeter. Souvent négligé, le discours politique (qui est une forme d'action politique) nous permet d'appréhender les configurations idéologiques et socio-structurelles relatives au pluralisme politique. Le vocabulaire utilisé est une entrée empirique pour identifier les enjeux politiques : les affinités entre le PDI et le MP dans leur opposition à l'Istiqlal peuvent être lues à travers leurs critiques acerbes du monopartisme.

## **2. A. Moudden soutient aussi que le pluralisme au Maroc trouve ses racines dans le pluralisme social, tribal, culturel qu'a connu le Maroc dans le passé**

Le pluralisme aurait plus de chance à émerger dans une société dominée par la diversité culturelle, linguistique ou confessionnelle et, sur le plan social, par la compétition et l'opposition entre les différentes unités sociales qui la composent. Les structures politiques étaient déjà caractérisées par la diversité, par





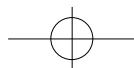
l'hétérogénéité et par l'opposition entre les factions. Le multipartisme serait la face moderne de ces structures traditionnelles. Cette thèse serait plus une rationalisation (au sens que Pareto donne à ce terme, c'est-à-dire dans notre cas une légitimation fondée sur le passé) du pluralisme que son explication. On peut dire la même chose de l'Algérie des années 1950 et 1960, mais dans ce cas la diversité sociale et culturelle n'a pas empêché l'adoption du parti unique. On peut aussi penser aux pays africains sub-sahariens qui ont adopté le monopartisme : la diversité ethnique et linguistique, loin de mener «structurellement» à un pluralisme politique a été autrement instrumentalisée. La diversité culturelle était présentée comme un handicap à surmonter pour réaliser l'unité nationale ; le pluralisme était banni car il risquait de la consolider. Au Maroc, la légitimité politique du Roi a été en partie fondée sur le fait qu'il représentait l'élément unificateur dans une société traversée par la diversité sociale et culturelle.

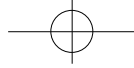
Dans l'explication du multipartisme, le poids donné à l'histoire et à la culture d'un pays est souvent exagéré au détriment des rapports de forces politiques actuelles. La diversité culturelle n'est pas une fatalité structurelle qui conduit au multipartisme, elle est plutôt manipulée pour des fins politiques : elle est tantôt invoquée pour justifier la nécessité d'un acteur unificateur, tantôt dévalorisée sous prétexte qu'elle nuit à l'unité nationale. Selon qu'on opte pour le pluralisme ou le monopartisme, le rapport idéologique à la diversité culturelle (qui est dans tous les cas réelle) n'est pas le même.

Le verbe qui manque au pluralisme est retrouvé, mais sous la couche des explications que les chercheurs adoptent pour rendre compte du pluralisme.

### 3. Structures des partis politiques

L'analyse du multipartisme dépasse le champ des rapports entre la Monarchie et les partis politiques issus du mouvement national. Elle peut être complétée par l'étude des structures des partis politiques. Selon Waterbury, la formation ou l'éclatement des partis politiques font ressortir des processus segmentaires. Il existe une structure politique typique aux formations politiques marocaines. Un parti politique «ne représenterait pas un ensemble d'individus unis par un consensus sur une ligne politique mais un agrégat de groupes, entrés au parti en tant que groupes...» Aussi, les scissions sont l'effet de cette caractéristique structurelle : les partis politiques marocains sont déjà divisés en «clans» qui constituent les clientèles des leaders. Les conflits qui ont provoqué la rupture se



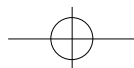


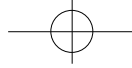
sont joués au niveau des chefs de fractions, les partisans étaient hors jeu. La guerre des chefs et l'existence de segments au sein des partis politiques expliquent aussi la formation du multipartisme. Dans un tel système politique, le roi est «le manipulateur de l'élite plutôt que son guide». Il oppose les fractions entre elles pour les neutraliser. Ce rôle contribue à expliquer non seulement les scissions mais aussi la création de nouveaux partis. La structure des partis (existence de clans, guerre des chefs) est encore invoquée par les militants eux-mêmes pour expliquer les scissions récentes (L'USFP est présenté comme un front, une coalition de groupes hétérogènes sur le plan idéologique).

#### **4. L'avenir du pluralisme**

Le premier changement qui se pointe déjà est relatif à la «démographie politique». Le multipartisme était géré, notamment par le Roi Hassan II, dans une relation de face à face. Actuellement, la Monarchie ne peut pas continuer à orienter («manipuler», «diviser»...) l'élite politique qui perd son caractère de groupe restreint. Plus la taille de l'élite est large, moins elle entretient des relations personnelles avec le Palais Royal. Il y aurait un seuil démographique au delà duquel les membres de l'élite politique ne peuvent plus être tous intégrés dans des réseaux d'alliances et de clientèle. Comme dans tout système de relations sociales ayant pour cadre une population de grande taille, les relations entre les membres de l'élite et entre ceux-ci et le Palais tendent à devenir moins personnels pour ne pas dire impersonnels. Récemment, la création de nouveaux partis serait liée davantage aux stratégies des fondateurs qu'à des «directives» du Palais et de l'administration. Par ailleurs, le paysage du multipartisme changera avec le développement d'acteurs situant leurs actions dans des espaces publics (société civile, les médias, etc.)

*Hassan Rachik*





## - Commentaire 2 -

Ma réaction au texte du professeur A. Moudden s'articule autour de deux idées principales. La première discute de la pertinence de l'usage du concept de pluralisme dans le cas marocain et du problème que pose l'équivalent en arabe Ta'ddūdiya

La seconde posera le problème de la lecture de l'histoire politique des cinquante dernières années dans une interaction positive avec le texte de Moudden

### 1. Discussion du concept de pluralisme

Il est très important d'apporter quelques précisions au concept de pluralisme.

Tout d'abord on ne peut pas se limiter à l'aborder uniquement à partir du discours des acteurs politiques ou de la science politique qui l'a associé dans le discours courant au multipartisme et à la transition démocratique.

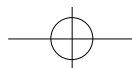
Je vais distinguer entre deux concepts proches mais très différents : le concept de pluralisme et le concept de pluralité.

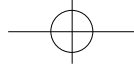
La **pluralité** comme constat de la diversité est sans conséquence épistémologique. Elle renvoie à l'idée de diversité.

La diversité/pluralité est soit approchée comme la manifestation d'un désordre et considérée comme une source du chaos voire une malédiction divine, soit comme une richesse voire une manifestation du miracle divin.

Les arguments ne manquent pas pour trouver des arguments dans un sens ou un autre :

- La valorisation de la diversité par les biologistes ces dernières années a débouché sur la production d'une équivalence entre diversité et vie.
- Les religions monothéistes comme les régimes autoritaires organisés sous forme d'empire ou d'Etat qui ont au contraire sublimé le principe d'unicité. Pour s'accommoder avec la complexité du réel, ils ont élaboré des corpus





idéologiques et des mécanismes très sophistiqués pour expliquer et gérer la pluralité et la diversité. La tension entre l'un et le multiple est résolue par un principe philosophique simple qui renvoie à l'idée que : le multiple est une expression de l'un. La résolution de cette contradiction par une dissociation de l'essence et de sa manifestation plurielle est élaborée fortement chez Platon et reprise par les monothéismes. Dans le monothéisme la pluralité ne remet pas en cause la supériorité de principe de l'unicité, il en confirme la transcendance.

Le pluralisme dont il est question en philosophie politique est d'abord un parti pris épistémologique sur le statut de la norme et de la Vérité. Il renvoie à une théorie de la connaissance qui installe l'homme au centre du dispositif de la connaissance. L'homme est la mesure de toute chose Cette citation de Protagoras<sup>8</sup> n'est pas uniquement une invocation de la préséance de l'homme en société sur la nature, elle introduit un mouvement de scepticisme qui rend impératif la gestion de la diversité des perceptions par le langage et plus tard par la loi librement construite par la diversité des opinions Il s'agit là d'un parti pris et une posture envers le statut de la vérité<sup>9</sup>. La norme /vérité est légitimée sur une base arithmétique. Ce qui est le propre même de la démocratie.

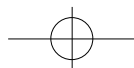
Sur le plan politique le pluralisme implique une limite à la portée de la loi. Elle ne peut pas limiter la liberté d'expression, mais uniquement l'encadrer pour lui permettre de s'exprimer sans porter atteinte à la liberté d'autrui. C'est le pacte social qui fixe les limites du pluralisme.

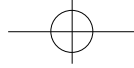
Le pluralisme ne peut par conséquent se concevoir en dehors d'une nette séparation des sphères privée et publique. La résolution de la tension entre el pluralisme intégrale qui renvoie à un processus d'individuation sans limite et la vie en cité passe par cette distinction. L'hypothèse d'un fonctionnement absolue de la diversité et du droit à la différenciation n'étant concevable que dans la sphère privée.

---

8) Protagoras (492-422)

9) "On ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve ", écrit-il. Ce simple fragment a donné lieu aux interprétations les plus diverses. Le fleuve est ainsi même et autre à la fois. On soutient alors le principe du même et de l'autre dans l'unité de leur opposition: principe fondamental de l'unité des contraires et du changement perpétuel. Ce principe est celui par lequel on oppose souvent Héraclite à Parménide et à sa théorie de l'Etre un, immuable, homogène, indivisible et éternel.





## **2. Le pluralisme et la gestion politique :**

Quand on raisonne sur la longue histoire marocaine on se résout à l'idée que le pays n'a connu que la pluralité et non le pluralisme. Le Maroc a fonctionné par la dissociation de deux types de distinction /différenciation.

### ***Le pluralité dans une perspective verticale***

La différenciation verticale (khassa/amma) renvoie une reconnaissance de la stratification sociale définit par une série de critères :

- Le rapport à la cour
- La richesse
- le savoir accumulé
- la Capacité de mobilisation

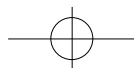
Le coût de la gestion de cette différenciation n'était pas énorme et est techniquement maîtrisé par le pouvoir marocain, notamment la monarchie qui dispose d'un savoir faire millénaire qui lui permet d'entretenir la cour, ce qui rehausse sa singularité et par conséquent sa suprématie.

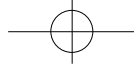
### ***Le pluralité dans une perspective horizontale***

La différenciation s'inscrit dans une reconnaissance de la diversité comme donnée de la nature du corps social. Il s'agit dans le cadre d'une organisation impériale de concilier entre le principe de l'unicité du pouvoir et de Dieu et la réalité chaotique: Les champs de manifestation de la diversité sont nombreux :

- Religieux : voies et 'amal (jurisprudence)
- Sociaux : corporations
- Tribaux et ethnique

La gestion politique consiste en un entretien de la diversité et sa gestion. Cette façon de faire renforce la possibilité d'entretenir un lien de causalité avec le principe da nécessité de Dieu unique et de son représentant. L'existence du multiple est intimement conditionné par l'existence de l'Un.





Les techniques d'entretien et de gestion de la pluralité sont nombreuses et variées <sup>10</sup>. La réflexion de cette tradition dans le domaine de la gestion des élites renvoie directement aux propos du texte de A. Moudden

Je reviens pour conforter cette différence fondamentale entre pluralisme et pluralité à cette conception qu'avait Hassan II de la représentation nationale qui ne semble pas avoir évolué actuellement. Hassan II avait dit aux parlementaires (13 octobre 1978) : "(...) Le contrôle de celui que Dieu a chargé de la haute mission d'être le successeur du Prophète est indispensable, non seulement sur le pouvoir exécutif, mais encore sur le pouvoir législatif. Votre action sera appréciée par Dieu, par son Prophète et par l'ensemble des croyants. Les croyants ce sont ceux-là qui vous ont confié l'ensemble de leurs problèmes et qui vous ont confié la responsabilité d'exprimer leur volonté. Et c'est ainsi que nous constatons qu'il résulte du Livre Sacré, que tous ceux que Dieu a chargé d'une responsabilité législative ou exécutive doivent obéir à son contrôle : un contrôle de Dieu d'abord, un contrôle de celui que Dieu a chargé des affaires de la communauté musulmane, et enfin, un contrôle des électeurs...".

Cette doctrine du pouvoir ne peut pas cohabiter avec le principe du pluralisme comme la reconnaissance de la possibilité d'une pluralité d'expression de vérité égales arbitrés par une opinion publique qui se manifeste malgré la volatilité de sa croyance en la vérité à travers les urnes. Les partis politiques qui encadrent ces vérités relatives n'ont pas de place dans ce dispositif.<sup>11</sup>

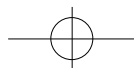
Dans ce cadre la gestion de la pluralité consiste en une gestion des élites.

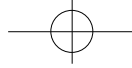
*mohamed tozy*

---

10) Voir entre autre le Maroc des tribus mythe ou réalité, in tribus et pouvoirs en terre d'Islam, A.Collin, 2004.

11° le projet de loi sur les partis politique pose clairement cette idée de la représentation et du pouvoir comme objet de la compétition politique dans son article 2 définit ainsi le parti : le parti politique exprime la volonté d'un groupe de personne et nationale... qui partagent les mêmes idées et objectif dans un cadre contractuel organisé et indépendant. dans le but de participer à la vie politique (financement des partis politiques, thèse 2004).



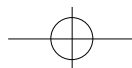


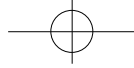
### **- Regards croisés -**

Les débats des membres du CAP sur le pluralisme politique ont largement repris les analyses des trois premiers intervenants. Les discussions se sont néanmoins spontanément organisées autour de **trois grandes problématiques** : les caractéristiques du pluralisme marocain, le rôle stratégique de l'institution monarchique et l'avenir du pluralisme dans un contexte de recomposition et de redéfinition du champ politique. La question majeure est restée celle qui sous-entendait les interventions de A. El Moudden, d'H. Rachik ou M. Tozy : comment expliquer les dysfonctionnements du pluralisme marocain ? Comment comprendre que la coexistence réelle, effective, de divers partis politiques ne se traduise pas par davantage de vigueur et de dynamisme démocratiques ? En dépit d'une tradition institutionnelle bien établie, du soutien des autorités, et des attentes très fortes de la population, le pluralisme marocain n'a, semble-t-il, pas tenu ses promesses. Il importe aujourd'hui de mieux comprendre cet état de fait, pour accompagner plus sûrement les réformes dont le Maroc a besoin.

#### **I. Le pluralisme politique au Maroc : quelques repères.**

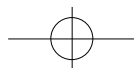
Se pencher sur les caractéristiques du pluralisme marocain, c'est d'abord s'interroger sur le concept lui-même, sur ses présupposés, sa réalité et ses implications. A la suite notamment de A. El Moudden et de ses deux discutants, les membres du CAP l'ont reconnu unanimement : le pluralisme ne se réduit pas à la simple coexistence des partis sur la scène politique. Comme l'a souligné M. Tozy, il se construit d'abord sur un certain engagement social, culturel et épistémologique en faveur de la vérité. Il implique ainsi de reconnaître que la vérité n'est sans doute pas une et absolue, mais qu'elle se construit plutôt à la rencontre de la diversité des points de vue, dans le respect des convictions et des opinions de chacun. La vérité serait plurielle, fragmentaire, dispersée, et impliquerait donc le partage, la rencontre et la confrontation, sans se donner aussi facilement qu'on pourrait parfois le supposer. Il faut voir dans cette prise de position le véritable moteur philosophique du pluralisme politique. Le pluralisme serait l'engagement sur la scène publique du respect et de l'illustration de ce

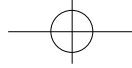




parti pris tout à la fois social et épistémologique. Il est donc bien plus qu'un simple « multipartisme » : il sous-entend au contraire l'adhésion à un certain nombre de valeurs démocratiques et libérales, dont il se veut la traduction et l'expression dans l'organisation de la sphère politique. Dans cet horizon, le pluralisme devient le principe de fonctionnement d'un système institutionnel qui donne l'opportunité à la diversité des opinions de s'exprimer dans un égal respect (traditionnellement : par l'intermédiaire des partis), pour leur permettre de peser dans le débat public. Comme on le voit, le rôle des partis est ici décisif puisqu'ils deviennent, en quelque sorte, « l'incarnation » politique des intérêts pluriels de la société ; ils ont la charge et la responsabilité de les « représenter » et de les défendre dans la sphère publique, conformément à leur engagement idéologique.

Pour un grand nombre de membres du CAP, la réalité marocaine est tout autre. Le pluralisme paraît en effet comme « renversé » et vidé de sa substance. L'une des principales raisons serait à rechercher dans les fondements historiques et socioculturels de la société : la « culture du pluralisme » n'aurait pas encore été assez bien promue et intégrée. Le « parti pris social et épistémologique » qu'il représente n'aurait pas jeté assez profondément ses racines pour trouver une réelle traduction politique. Il s'agit d'ailleurs pour beaucoup d'un chantier qu'il serait urgent et important d'ouvrir (notamment dans le domaine de l'éducation,) si le Maroc veut réussir et mener à son terme sa transition démocratique. Le pluralisme et le respect des opinions différentes doivent remplacer le principe d'autorité dans l'imaginaire socioculturel de la société marocaine. Paradoxalement d'ailleurs, l'existence d'une multiplicité de partis ne serait pas le fruit d'une représentation plurielle des intérêts de la société, mais au contraire la consécration de ce principe d'autorité : plusieurs membres du CAP ont en effet souligné le rôle décisif joué par les processus de scissions internes dans la genèse du multipartisme marocain. Lorsque l'autorité se fissure et que des vérités s'entrechoquent, les partis, peu rompus à la gestion de la pluralité et de la diversité, auraient souvent eu tendance à préférer la scission à la réconciliation. Le multipartisme contemporain serait ainsi, à bien des égards, le résultat d'un long processus de segmentation interne. On aboutit alors à cette conclusion paradoxale à nuancer sans doute à la lumière de l'expérience historique : la coexistence et la compétition de plusieurs partis sur la scène politique marocaine ne serait pas tant l'expression d'un pluralisme maîtrisé, que l'illustration de son absence chronique au sein de l'organisation interne des partis eux-mêmes. Le pluralisme doit par conséquent être aujourd'hui pleinement reconnu comme une valeur libérale et démocratique, à tous les niveaux de la société, si le Maroc veut affronter avec confiance les défis auxquels il est actuellement confronté.



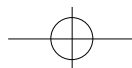


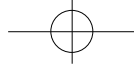
## **II. Le rôle de l'institution monarchique.**

La seconde grande problématique discutée lors des débats des membres du CAP renvoie au rôle central joué par l'institution monarchique dans la gestion et l'organisation du pluralisme marocain. En abordant cette question A. El Moudden soutenait une position que certains membres ont tenu à reformuler en des termes plus nuancés. La force de la monarchie est certes d'avoir su intégrer mais aussi susciter et jouer de la diversité pour renforcer sa position d'arbitre et préserver sa capacité à incarner, à elle seule, l'unité nationale. Elle a, en cela, accompagné et soutenu la naissance d'un pluralisme (ou du moins : d'un « multipartisme ») d'abord sans doute pour mieux amoindrir et relativiser le capital de légitimité dont jouissait le mouvement national qui l'avait appuyée et portée au pouvoir. Les amis d'hier pouvaient alors devenir les adversaires voire les ennemis potentiels de demain ! C'est au nom de ce multipartisme suscité (et par bien des aspects : dévoyé) que la monarchie consommait ainsi la rupture du pacte qui l'avait uni au mouvement national dans le combat pour l'indépendance. Elle a de ce fait durablement circonscrit le jeu institutionnel marocain. Elle a également imprimé sa marque à une certaine conception du politique, davantage fondée sur la notion d'« arbitrage » que sur celle de concurrence entre projets idéologiques alternatifs (comme c'est notamment le cas dans un certain nombre de démocraties occidentales). Mais comme l'ont souligné les membres du CAP, le succès de l'institution monarchique a pour revers l'échec des partis eux-mêmes : portant la marque d'une culture politique unitaire forgée dans l'adversité, successivement vis-à-vis du protectorat puis de la monarchie, il apparaît que leur difficulté à maîtriser et à accepter, en leur sein, le jeu du pluralisme démocratique a laissé ouvert un espace politique d'autant plus confortable et facile à occuper. Il serait temps pour eux aujourd'hui de reprendre l'initiative pour apprendre à mieux gérer la diversité au sein d'institutions rénovées. Il est urgent que les partis se donnent le poids politique nécessaire pour reconquérir certaines marges de manœuvre et être enfin en mesure d'assumer leurs responsabilités dans le contexte démocratique dont le Maroc a aujourd'hui besoin.

## **III. A l'épreuve du changement...**

Cependant, face à l'hypothèse de ce sursaut partisan, c'est plutôt le scepticisme qui a prévalu lors des débats du CAP. Beaucoup ont pointé la faiblesse chronique des partis politiques, incapables de se réformer pour devenir des forces de

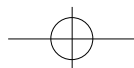


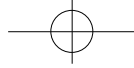


proposition crédibles, des acteurs responsables et des candidats sérieux à l'exercice des plus éminentes fonctions du pouvoir. Le sursaut des partis semble néanmoins le préalable indispensable au renforcement (à la transformation ?) du pluralisme marocain. Il est de toute façon, pour certains, incontournable. Le champ politique est actuellement en pleine recomposition. Les frontières se redessinent, les logiques se redéfinissent et les modalités d'action évoluent. Le poids démographique des élites sera notamment un élément qui sans aucun doute pèsera sur la nécessaire transformation des appareils partisans. Les partis devront évoluer, sous peine de se marginaliser, s'ils souhaitent accueillir et intégrer les responsables politiques de demain. La concurrence de la société civile est un autre élément à prendre en considération : ses incursions dans la sphère, voire dans l'action, politique se font de plus en plus fréquentes. Les partis n'ont plus le monopole de l'expression des intérêts d'une société plurielle. Les convictions et les opinions trouvent aujourd'hui de nouveaux chemins pour réussir à s'exprimer. Enfin, l'entrée en force dans le jeu institutionnel marocain des organes consultatifs et des autorités non élues (Hauts Conseils, Commissions, etc.) menace les prérogatives courantes des partis au Gouvernement. En bref, le pluralisme, autrement dit la prise en charge et la traduction politique des opinions de la société à travers la coexistence de partis intégrés au jeu des institutions et à l'exercice du pouvoir, a toujours semblé l'un des meilleurs garants de la démocratie. Il est aujourd'hui menacé. Pour une raison simple : les partis n'apparaissent plus en mesure de jouer pleinement leur rôle dans l'exercice dans leurs responsabilités. Affaiblis, usés, dépassés, le sursaut leur appartient : ils sont traditionnellement les meilleurs alliés d'un pluralisme efficace, fort et démocratique.

Mais une autre hypothèse est également à envisager : les règles du jeu sont peut-être en train de changer. La recomposition du champ politique ne serait-elle pas aussi, à sa manière, une redéfinition du pluralisme politique ? La réponse à cette question sera l'un des enjeux, sans doute l'un des défis, de l'actuelle transition démocratique.

A. B / J. B.





## Publications

### *Le Club d'Analyse et de Réflexion sur le Politique (CARP)*

Centré sur l'examen de l'actualité immédiate, la formule du CARP a donné lieu à la rédaction des «notes de synthèse» suivantes.

Elle a progressivement laissée place à une formule plus exigeante en terme de contenu rédactionnel («notes bleues») et de débat. (CAP)

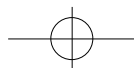
#### *«Les notes de synthèse» :*

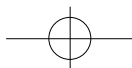
#### *2001*

1. «le pacte monarchique et la temporalité des réformes», note n°1, invité : Le Prince Moulay Hicham (Juin 2001)
2. «De nouveaux partis pour quelle politique ?», note n°2, invité : Abderrahim Lahjouji, Président du «Parti des Forces citoyennes»(Juillet 2001).
3. «le Mode de scrutin, enjeux et divergences politiques», note n°3, invité : Abbès El Fassi, Secrétaire général du parti de l'Istiqlal (Sept 2001).
4. «La fatwa, anachronisme d'une tradition réinventée» note n°4, invité : Ahmed Khamlichi, Directeur de Dar Al Hadith Al Hassania ( Oct. 2001).
5. «Le retour de la mémoire et le traitement politique des années de plomb» note n°5, invité : Driss Benzekri, Président de CCDH (Nov. 2001).
6. «Le projet de loi sur les associations», note n°6, invité : M. Auajjar, Ministre des droits de l'homme (Déc. 2001).

#### *2002*

1. «Le wali et la gouvernance locale», note n°7 (Fév. 2002).
2. «Le projet d'école» note n°8, invité : Abdallah Saaf, Ministre de l'éducation nationale (Mars 2002).
3. «La production de la norme au Maroc», note n°9, invité : Najib Bouderbala, Professeur de sociologie à l'institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (Avril 2002).





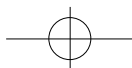
4. «Le Conseil Constitutionnel à l'épreuve du prochain scrutin législatif», note n°10, ( mai 2002).
5. «Les bailleurs de fonds et la gestion de l'aide», note n°11, invité : Olivier Godron, Représentant résident de la Banque Mondiale au Maroc (Juin 2002).
6. «La conception de la politique étrangère au Maroc», note n°12, invité : Hammad Zouitni, Professeur à la faculté de droit de Fès (Sept. 2002).
7. «Analyse des résultats des élections législatives du 27 Septembre 2002», note n°13 ( Oct. 2002).
8. «Elections et comportements électoraux», note n°14, invités : M. El Gahs, député, Secrétaire d'état chargé de la jeunesse, et Ali Belhaj, Elu local, Président Alliance des libertés (Déc. 2002).

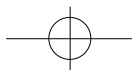
### 2003

1. «Corruption et systèmes politiques», note n°15, invité : Bachir Rachdi, Secrétaire général de Transparency-Maroc (jan 2003).
2. «Comment gérer le pluralisme au Maroc», note n°16 invité Khalid Naciri, Membre du bureau politique du PPS (fév. 2003).
3. «La gestion du champ religieux au Maroc», note n°17, invité : Ahmed Taoufiq, ministre des Habous & Affaires Islamiques (Mars 2003).
4. «Banque centrale et pouvoir politique», note n°18, invité : M. Seqat, Gouverneur de Banque Al Maghreb (Mai 2003).
5. «Les événements du 16 Mai 2003», note n°19, avec pour invité : M. Bouzoubaa, Ministre de la Justice (Juin 2003).
6. «Projet de loi sur les partis politiques», note n°20, (Juillet 2003).

### 2004

1. «Le rapport du PNUD sur la Société de Connaissance», note n°21 ( Fév. 2004).
2. «Le dialogue entre les peuples et les cultures dans l'espace euro méditerranéen», invité : Mme Assia Bensalah-Alaoui, co-présidente du groupe des sages (Mars 2004).





*Les cahiers bleus n° 2 - 2004*

*La réalité du pluralisme au Maroc*

**Le Cercle d'Analyse Politique (CAP) :**

«Les cahiers bleus» :

1. «La Révision Constitutionnelle : un vrai faux débat.» n°1 (Sept. 2004)
2. «La réalité du pluralisme au Maroc» n°2 (Déc. 2004)
3. «Etat, Monarchie et Religion» (Prochain numéro)
4. «Religion et Etat de Droit» (Prochainement)

